



## SYNDICAT DES TERRITORIAUX DU VALLESPİR

### CGT SERVICES PUBLICS

Personnel actif et retraité des communes  
et des intercommunalités

Arles-sur-Tech, le 11/06/2020

#### **OBJET : Retrait de jour de congés annuels, RTT ou CET dans le cadre de la COVID-19**

Monsieur le Président,

La CGT et les représentants CGT du personnel de la Communauté de Communes du Haut Vallespir dénoncent l'ordonnance du 15 avril 2020 visant à retirer aux agents, relativement à la crise sanitaire engendrée par la Covid-19, des jours de congés annuels ou autres temps de repos compensateur.

Insidieusement, l'ordonnance précitée s'apparente à considérer la période de confinement comme des jours de détente dont ils seraient redevables. Néanmoins, les agents ne sont, tout d'abord, en aucun cas responsables des mesures de confinement qui leur ont été imposées. Il est donc anormal qu'ils pâtissent des conséquences de cette crise sanitaire sans précédent, eux qui l'ont subie de plein fouet à plusieurs niveaux.

De plus, le confinement, prescrit par le gouvernement lui-même, n'a rien eu de relaxant pour les agents et leur famille. Certains agents ont dû palier la fermeture des établissements scolaires, revêtant alors le costume d'instituteurs et/ou de professeurs, quand bien même ils n'en avaient ni la pédagogie, ni parfois les compétences. Cette situation anxiogène a donc parfois engendré des tensions familiales qui ne peuvent s'apparenter à des journées de détente et laisseront au contraire des stigmates indélébiles au sein des foyers.

En outre, le confinement a engendré des pertes de salaires et/ou des dépenses supplémentaires qui conduiront certaines familles à ne pas pouvoir partir en vacances cette année : chômage partiel, augmentation de la consommation d'eau, d'électricité, de nourriture (pour ceux dont les enfants bénéficiaient de repas à la cantine, notamment), suppression des revenus perçus par les étudiants participant à leurs dépenses quotidiennes, etc. Les familles, durement touchées d'un point de vue économique, se verraient donc infligées une double peine si elles étaient privées du repos compensateur leur permettant de profiter des leurs et des bonheurs du quotidien.

A cela s'ajoute le fait que d'autres agents ont continué à exercer une activité pendant la durée du confinement, malgré l'inquiétude liée à cette pandémie. Ils ont fait preuve de volontarisme, dépassant parfois leurs craintes, légitimes, pour eux et leurs proches.

Par ailleurs, dès la date du déconfinement annoncée par le gouvernement, certains services en sureffectif ont dû, pour palier le nombre d'heures hebdomadaires non effectuées, poser des heures de récupération ou des jours de repos. Ces agents ont donc déjà subi une diminution de leur taux de congés restant.

Au-delà de la situation financière et psychologique tendue vécue par les familles, de la conscience professionnelle dont les agents ont fait preuve, des appréhensions qu'ils ont dû surmonter et de la perte de jours/heures de repos, la Communauté de Communes n'a pas proposé aux employés susceptibles de le faire de continuer leur activité sous forme de télétravail. Les agents ne peuvent donc pâtir de mesures et de distinctions que l'intercommunalité a elle-même mises en place. Les représentants CGT du personnel de la Communauté de Communes regrettent, d'ailleurs, l'insuffisance de dialogue social durant le confinement.

Les agents de la Communauté de Communes ont chacun, à leur échelle, pâti de cette crise sanitaire. Ils ont tous fait ou subi, à différents niveaux, des sacrifices. Certaines collectivités ont mesuré ceux-ci et ont décidé de ne retirer aucun jour de repos aux agents. Ce message, fort de bienveillance et de compréhension, notifie un soutien et un paternalisme dont les agents, et le service public en général, ont grandement besoin dans cette période post-crise. Il ne s'agit pas de réprimander ceux qui n'ont pu travailler, puisqu'ils ne sont responsables des mesures qu'ils leur ont été appliquées, il s'agit au contraire de valoriser ceux qui ont continué à exercer une activité. Rappelons de plus que les jours de repos contribuent à une meilleure efficacité au travail.

A l'heure où la solidarité fut inscrite dans la réflexion menée par les classes politiques durant cette période inédite, le soutien aux agents est nécessaire à deux niveaux. D'une part, il est aujourd'hui reconnu comme un outil de management local. D'autre part, il vise à l'amélioration des conditions de vie du personnel et établit une reconnaissance des efforts qui renforce, de ce fait, leur motivation au travail.

La secrétaire du Syndicat des  
Territoriaux du Vallespir



Les représentants CGT du personnel de la  
Communauté de Communes du  
Haut Vallespir

